

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

RESTRICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

- Arrêté : [Restriction de circulation et de stationnement boulevard Georges Clémenceau](#)
- Arrêté : [Restriction de circulation et de stationnement rue Hardy-Guillard](#)
- Arrêté : [Restriction de circulation et de stationnement rues René Messeaux et d'Aubigny](#)
- Arrêté : [Restriction de circulation et stationnement marchés mardis, vendredis et dimanches matins](#)

RÉGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

- Arrêté : [Réglementation – Zone bleue](#)
- Arrêté : [Réglementation – Place PMR](#)
- Arrêté : [Zones de rencontre sur la commune](#)
- Arrêté : [Portant constat de cohérence et de mise en place de la signalisation des « Zones de rencontre »](#)
- Arrêté : [Réglementation de circulation et de stationnement : Allée du Jumelage et Rue du Guet](#)
- Arrêté : [Réglementation de la circulation de la liaison douce](#)

DÉCHETS ET PROPRETÉ DE LA VILLE

- Arrêté : [Réglementation – Collecte des déchets, propreté des voies et espaces publics sur](#)

JARDINS ET ESPACES VERTS PRIVÉS

- Arrêté : Réglementation – Brulage à l'air libre des déchets verts
- Arrêté : Réglementation – Élagage ou l'abattage d'arbres

JARDINS ET PARCS MUNICIPAUX

- Arrêté : Utilisation et fréquentation des parcs et jardins municipaux

CIVISME

- Arrêté : Réglementation – Consommation de boissons alcoolisées sur la voies publiques
- Arrêté : Réglementation – Lutte contre le bruit sur la commune

RESTAURATION ET DÉBITS DE BOISSONS

- Arrêté : Réglementation – Fermeture des débits de boissons
- Arrêté : Réglementation – Heures d'ouverture des établissements de restauration rapide et de vente à emporter

INTERDICTIONS

- Arrêté : Portant interdiction de baignade

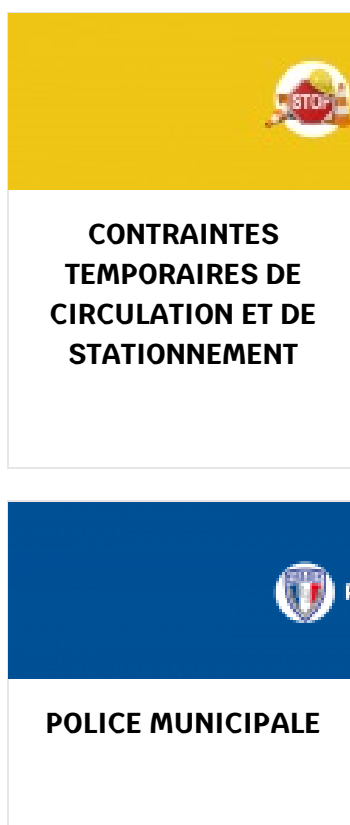
- Arrêté : Portant mesure d'interdiction de tout jeu de balle ou de ballon sur le domaine public
- Arrêté : Portant interdiction de fumer sur le domaine public devant les écoles maternelles, élémentaires, les aires de jeux pour enfants et les aires de sport de la commune

CHIENS

- Arrêté : Réglementation des chiens

VENTE AMBULANTE

- Arrêté : Réglementation de la vente du muguet des bois à l'occasion du 1er mai.





**POLICE MUNICIPALE :
PRINCIPALES MISSIONS**



**POLICE MUNICIPALE :
SON RÔLE**



**POLICE MUNICIPALE : LA
VIDÉO PROTECTION**



OBJETS TROUVÉS

30 août 2024

MAIRIE DE LA FERTÉ-SOUS- JOUARRE

Place de l'Hôtel de Ville
77260 LA FERTE-SOUS-JOUARRE
01 60 22 25 63

Nous contacter



Copyright 2025 MAIRIE DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE